

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°44 - publié le 15 juin 2022



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°24

REUNION du 09 juin 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.
Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

COUPE DE FRANCE :

Nous vous prions de trouver ci-après, les dispositions adoptées par la Commission Fédérale de la Coupe de France et validées par le Comité Exécutif pour la saison 2022/2023 :

1 – DATE LIMITE D'ENVOI DES BORDEREAUX A LA LIGUE REGIONALE La date limite est fixée au 15 juin 2022.

2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES Les Ligues régionales ont la possibilité d'ouvrir l'engagement aux clubs via footclubs. Après enregistrement des clubs engagés par les Ligues, seule la liste des clubs doit être validée

- le 1er juillet 2022 au plus tard ;
- avant le 1er tour pour les Ligues organisant des tours en fin de saison 2021/2022 ; pour transmission à la Commission Fédérale de la Coupe de France. Le droit d'engagement reste fixé à 52 euros.

Compte tenu du calendrier de cette édition 2022/2023, les ligues sont tenues de communiquer à la FFF le nombre de clubs engagés en Coupe de France avant le 29 juillet 2022.

Les Ligues régionales sont tenues de prendre en compte OBLIGATOIREMENT les poules créées par la FFF pour gérer la phase régionale de Coupe de France.

MONTEES ET DESCENTES

Les tableaux des montées et descentes seront diffusés pour le mercredi 15 juin.

Nous rappelons aux clubs que les tableaux présentés seront sous réserve d'homologation.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires officielles : samedi 20h00 et dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

Nous vous rappelons qu'aucune partie finale n'aura lieu en fin de saison. Suite à la pandémie le comité directeur avait déjà acté qu'il n'y aurait pas de partie finale cette saison.

Pour les catégories de D1, D2, D3, D4 nous rappelons que les deux dernières journées doivent se jouer le même jour : aucun match ne pourra être avancé le samedi.

Pour la D5 accession seule la dernière journée devra se jouer le dimanche et ne pourra être avancée.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :

Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

Catégorie D5 accession : Les premiers de chaque poule accède à la D4 + les trois meilleurs seconds. Le calcul se fera sur la base de la poule complète (coefficient).

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Coupes RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Suite aux finales qui se sont déroulées le 04 Juin sur les installations du FC TAIN TOURNON.

- Vainqueur : Coupe René GIRAUD : ST JEURE D'AY
- Vainqueur : Coupe Xavier BOUVIER : VEORE MONTOISON

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Le tirage du premier tour de la coupe est disponible. Il a été effectué par monsieur Bernard DELORME. Il est consultable sur le site du District.

A noter : Les parties finales se dérouleront à Bourg de Péage au stade des Bayannins.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

Tirage Coupe Paul GATEAUD : (prolongation et tirs au but possibles)

VALENCE CONSEIL / FC CHABEUIL

FLGG / AS VEORE MONTOISON

Challenge Foot Diversifié :

Finale :

AS LE PIC ST ROMAIN / FC EYRIEUX EMBROYE

Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.

Le tirage a été effectué par Pascal Bruyat

Les finales se joueront le 18 Juin à BOURG DE PEAGE Stade des Bayannins

Finale Challenge Foot diversifié : Les Clubs sont convoqués à 14H00 début du Match 15H00

Finale Coupe Paul GATEAUD : Les Clubs sont convoqués à 16H00 début du Match 17H00



District Drôme Ardèche de Football



Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations

PROCÈS-VERBAL N°25

REUNION du 13 juin 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.
Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL :

Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

COUPE DE FRANCE :

Nous vous prions de trouver ci-après, les dispositions adoptées par la Commission Fédérale de la Coupe de France et validées par le Comité Exécutif pour la saison 2022/2023 :

1 – DATE LIMITE D'ENVOI DES BORDEREAUX A LA LIGUE REGIONALE La date limite est fixée au 15 juin 2022.
2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES Les Ligues régionales ont la possibilité d'ouvrir l'engagement aux clubs via footclubs. Après enregistrement des clubs engagés par les Ligues, seule la liste des clubs doit être validée

- le 1er juillet 2022 au plus tard ;
- avant le 1er tour pour les Ligues organisant des tours en fin de saison 2021/2022 ; pour transmission à la

Commission Fédérale de la Coupe de France. Le droit d'engagement reste fixé à 52 euros.

Compte tenu du calendrier de cette édition 2022/2023, les ligues sont tenues de communiquer à la FFF le nombre de clubs engagés en Coupe de France avant le 29 juillet 2022.

Les Ligues régionales sont tenues de prendre en compte OBLIGATOIREMENT les poules créées par la FFF pour gérer la phase régionale de Coupe de France.

MONTEES ET DESCENTES

Nous rappelons aux clubs que les tableaux présentés sont sous réserve d'homologation.
Suite au non-engagement du club de l'AS BEAUVALLON, c'est l'US DAVEZIEUX (3) qui accède à la D4 en meilleur second.

MONTEES

(3) D1 en R3 : VALENCE FC (1) / PS ROMANS (1) / FC PEAGEOIS (1)

(4) D2 en D1 : HOSTUN (1) / DAVEZIEUX (1) / VEORE MONTOISON (1) / CHOMERAC (1)

(6) D3 en D2 : ANNONAY (2) / BEAUMONTELEGER (1) / DIE (1) / DONZERE (1)

Meilleurs deuxième : **ST JUST ST MARCEL (19 points) / HAUTERIVES G SERRE (15 points)**

(9) D4 En D3 : ROIFFIEUX (1) / COLOMBIER ST BARTH (1) / VALENCE FC (2) / FC ROCHEGUDIEN

CENTRE ARDECHE (2) / BREN (1)

Meilleurs deuxième : **TURQUOISE (1) (18 points) / LUSSAS (1) (17 points) / BOULIEU LES**

ANNONAY (2) (15 points) /

(12) D5 en D4 : HAUTERIVES (2) / AS ST UZE (1) / AS DU PIC (1) / BOURG LES VALENCE

HOMENET (2) / PS ROMANS (2) / L'ALLET (1) / BEAUME MONTSEGUR (1) /

MONTELIMAR FC (3) / ST JUST ST MARCEL (2)

Meilleurs deuxième : **BEAUVALLON (1) (2,5 points) / VALENCE FC (3) (2,5 points) / PONT LA**

ROCHE (2) (2,2 points +15) / DAVEZIEUX (3) (2,2 points + 11)

DESCENTES

(2) R3 en D1 : RUOMS / CRUAS

(4) D1 en D2 : PORTES LES VALENCE (1) / LA VALDAINE (2) / CHATEAUNEUF D'ISERE

(1) / CHANAS SERRIERES (1)

(6) D2 en D3 : MONTMEYRAN (1) / ST DONAT (2) / VAL D'AY (1) / VALENCE PORTUGAIS

(1) / TRICASTIN (1) / MONTELIMAR US (2)

(9) D3 en D4 : ST ROMAIN DE SURIEU (1) / RAMBERTOIS (1) / PORTES LES VALENCE

(2) / MOURS (2) / BOURG LES VALENCE FC (2) / MONTVENDRE (1) / BOURG ST ANDEOL

(1) / VALS LES BAINS (1)

Moins bons 10ème : **ENT NORD DROME (4 Points)**

(13) D4 en D5 : LAPEYROUSE MORNAY (1) / AS DOLON (2) / NORD DROME (2) / ST

BARTH DE VALS (1) / CH D'ISERE (2) / VALENCE PORTUGAIS (2) / TRICASTIN (2) /

ANCONE (2) / CHANAS SERRIERES (2) / DESAIGNES (1) / LABLACHERE (1) / BAS

VIVARAIS (2)

Moins bons 10ème : **VALENSOLLES (2) 3 points**

Tableau points de pénalités

DIVISION	CLUBS	NB D'équipes dans la poule	total de points	Retrait de points
D1	VALENCE FC	14	50	2
	BG LES VALENCE	14	52	2
D2 Poule A		Aucune équipes sanctionnées		
D2 Poule B		Aucune équipes sanctionnées		
D3 Poule A	RAMBERTOIS FC	12	46	2
	ENT NORD DROME	12	43	2
D3 Poule B		Aucune équipes sanctionnées		
D3 Poule C	CREST AOUSTE (2)	12	38	1
D3 Poule D		Aucune équipes sanctionnées		
D4 toutes les poules		aucunes équipes sanctionnées		

REFERENT D1 ET D2

Responsable :
Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:
Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable :
Bernard DELORME

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:
Éric THIVOLLE

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Suite aux finales qui se sont déroulées le 04 juin sur les installations du FC TAIN TOURNON.

- Vainqueur : Coupe René GIRAUD : ST JEURE D'AY
- Vainqueur : Coupe Xavier BOUVIER : VEORE MONTOISON

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:
Stéphan MONTALBANO

Les parties finales se dérouleront à Bourg de Péage au stade des Bayannins.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :
Denis GLANDU

Tirage Coupe Paul GATEAUD : (prolongation et tirs au but possibles)

FLGG / FC CHABEUIL à 19h

Challenge Foot Diversifié :

Finale :
AS LE PIC ST ROMAIN / FC EYRIEUX EMBROYE à 17h

Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.

Le tirage a été effectué par Pascal Bruyat

Les finales se joueront le 18 Juin à BOURG DE PEAGE Stade des Bayannins

Finale Challenge Foot diversifié : Les Clubs sont convoqués à 14H00 début du Match 15H00

Finale Coupe Paul GATEAUD : Les Clubs sont convoqués à 16H00 début du Match 17H00



PROCÈS-VERBAL N°43
du 14 / 06 / 2022

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2021-22 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U15 D1			
Accession en U15R2	Relégation de U15R2	Montées de U15D2	Relégation en U15D2
US MOURS ST EUSEBE (a)	RHONE VALLEES FC	OL CENTRE ARDECHE	PORTES VALENCE FC
Accession en U16R2		BOURG LES VALENCE FC	VAL D'AY US
US MOURS ST EUSEBE			ANNONAY FC
			BOULIEU ANNONAY ES

(a) Selon fiche intention du club reçue du 16/11/2021.

U15 D2			
Accession en U15D1	Relégation de U15D1	Relégation en U15 BRASSAGE	Accession de U15D3
OL CENTRE ARDECHE	PORTES VALENCE FC	BG ST ANDEOL SC	HERMITAGE FC
BOURG LES VALENCE FC	VAL D'AY US		HOSTUN ESP
	ANNONAY FC		MONTELIER US
	BOULIEU ANNONAY ES		BERG HELVIE AS
			LIVRON JS
			DROME PROVENCE US
			RUOMS OL (b)

(b) Au titre de meilleur 4é.

U15 D3	
Accession en U15D2	Relégation en U15 BRASSAGE
HERMITAGE FC	BG ST ANDEOL SC
HOSTUN ESP	
MONTELIER US	
BERG HELVIE AS	
LIVRON JS	
DROME PROVENCE US	
RUOMS OL	

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2021-22 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U18 D1			
Accession en U18R2	Relégation de U16R2	Accession de U18D2	Relégation en U18D2
US DAVEZIEUX	US MOURS ST EUSEBE	OL SALAISE RHODIA	US MOURS ST EUSEBE (e)
Accession en U20R2	Relégation de U18R2	FC ANNONAY	GF HERMITAGE TOURNON
RHONE VALLEES FC (c)(d)	MONTELMAR US		CO CHATO9 ISERE
	AS SUD ARDECHE		AS ST DONAT
	BOULIEU ANNONAY ES		ENT CREST AOUSTE

(c) US DAVEZIEUX est déjà présent en U20R2.

(d) Selon fiche intention du club reçue du 06/01/2022, RHONE VALLEES FC conserve également sa place en U18D1.

(e) En raison de la relégation de l'équipe U16R2 du club en U18D1.

U18 D2			
Accession en U18D1	Relégation de U18D1	Accession de U18D3	Relégation en U18 BRASSAGE
OL SALAISE RHODIA	US MOURS ST EUSEBE	FC MONTELIMAR	BG VALENCE FC
FC ANNONAY	GF HERMITAGE TOURNON	OL CENTRE ARDECHE S	
	CO CHATO9 ISERE	FC ST JEAN DE MUZOLS	
	AS ST DONAT	US ST MARTIN VALAMAS	
	ENT CREST AOUSTE	FC PLATEAU ARDECHOIS (f)	

(f) Au titre du meilleur 3é.

U18 D3 -BRASSAGE	
Accession en U18D2	Relégation de U18D2
FC MONTELIMAR	BG VALENCE FC
CENTRE ARDECHE	
ST JEAN MUZOLS	
ST MARTIN VALAMAS	
PLATEAU ARDECHOIS	

INFORMATION U18 D1 SAISON 2022-2023

Le Comité de Direction du District Drôme-Ardèche de Football a validé lors de sa séance du 25 Avril 2022 la proposition de la Commission des Jeunes d'effectuer potentiellement une année de transition supplémentaire pour arriver à une poule à 10 au niveau D1 pour les catégories U18. En effet, si le nombre de descentes de Ligue est supérieur à la situation présentée sur les tableaux des modalités en ligne sur le site internet du District (U16R2=1 et U18R2=1), il ne sera pas possible de basculer sur une compétition à 10 équipes dès la saison prochaine. Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition. La D1 en U18, pour la saison 2022-23 comportera 12 clubs. La D2 sera constituée de deux poules de 10 équipes.

U20

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Dans le prolongement des projets présentés lors des réunions de secteurs qui se sont déroulées ces dernières semaines, le District Drôme-Ardèche de Football confirme son ambition de créer une compétition U20 dès la saison 2022-2023.

Aussi, le District Drôme-Ardèche de Football invite les clubs désireux d'inscrire une équipe dans cette compétition et n'ayant pas répondu à la consultation en ligne de bien vouloir contacter la Commission des Jeunes par messagerie officielle du club.

Afin de permettre à tous d'avoir une visibilité pour préparer la prochaine saison, nous demandons aux clubs de bien vouloir se positionner dans les meilleurs délais.

Le nombre d'équipes engagées conduira aux modalités de cette compétition.

Pour tout renseignement :

– AUBERT Philippe : 06 80 92 81 87 – competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Finances

PV N° 10

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 4

Votre quatrième relevé de compte électronique de la saison 2021/2022 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le correspondant du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 JUIN 2022 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 Juin 2022, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 Juin 2022 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés

peuvent régler en 2 fois, ou nous adresser un mail pour informer de votre proposition d'échéance de paiement pour le 16 juin 2022.

AUBENAS FC,
BOURG LES VALENCE FC,
O. CENTRE ARDECHE,
COUCOURON AS,
MAUVES RC,
MONTELIMAR JS,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
ROANNAIS FOOT 42,
ST PAUL EN JAREZ,
VALENCE FC,
VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL CLUB,
VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB,

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardecche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur documents clubs, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardecche.fff.fr

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 30 juin 2022 nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 16 juin 2022 et de nous proposer une échéance de paiement.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 44 du 15 Juin 2022

CARNET NOIR

C'est avec une immense tristesse que nous venons d'apprendre le décès du jeune arbitre Matthéo BOUAFFAR suite à un accident de travail survenu ce lundi matin 12 juin. Il aurait eu 19 ans le 28 de ce mois-ci.

La C.D.A. et toute sa composante : Membres du Bureau, Observateurs, Tuteurs et tous les Arbitres, est bouleversée et attristée. Elle adresse à ses parents, famille et proches, ses sincères condoléances et partage leur peine.

RENOUVELLEMENT DOSSIERS MÉDICAUX ARBITRE SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que l'ensemble des Dossiers Médicaux des arbitres Drôme-Ardèche, sont disponible sur le site du District Drôme-Ardèche de Football.

Cette année, les Dossiers Médicaux sont à renvoyer avant **le lundi 15 août 2022** et uniquement par voie postale ou remis en main propre.

ATTENTION : TOUT ENVOI PAR MAIL NE SERA REFUSE

Elle vous informe aussi que pour tous les arbitres qui vont faire un questionnaire santé mineur ou 18 - 34 ans : Lors de votre prise de licence, vous devez impérativement cocher la case **NON** ou **OUI** à la question qui se trouve dans la partie DOSSIER MÉDICAL, en fonction de votre situation.

Vous pouvez dès à présent faire votre demande de licence auprès de votre club comme les joueurs vous avez la possibilité de le faire de façon dématérialisée

Pour toutes questions sur les dossiers médicaux merci de contacter :

Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

SESSION DE FORMATION EN ARBITRAGE

La commission arbitrage vous informe que la prochaine session de formation se déroulera le jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 août 2022 au siège du District. Elle sera ouverte aux Candidats jeunes et adultes.

Très prochainement les modalités d'inscription vous seront communiquées en attendant si vous souhaitez des renseignements, merci de contacter Roland VIALLET en charge de la formation au DISTRICT DRÔME – ARDÈCHE par mail à rviallet@drome-ardeche.fff.fr ou par téléphone : 04.75.81.36.43 ou 06.15.60.01.54

INFORMATION CLASSEMENT DES ARBITRES

La commission en arbitrage vous informe que le lundi 20 juin 2022, une commission classement se réunira pour l'établissement du classement des arbitres adultes et jeunes du district Drome Ardèche pour la saison 2021 /2022.

La parution se fera sur le site internet du district à partir du jeudi 23 juin 2022

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **samedi 2 juillet 2022 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr et à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

ARRÊT DE LA FONCTION D'ARBITRE SAISON 2022/2023

La Commission de District de l'Arbitrage demande à tous les arbitres qui ne souhaitent pas renouveler leur licence, de contacter soit par mail à : arbitres@drome-ardeche.fff.fr soit par téléphone, le président de la commission arbitrage Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43), afin de nous informer de votre arrêt d'activité.

ASSEMBLÉE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2022/2023

Cette année encore, l'Assemblée Générale des Arbitres se tiendra en deux samedis dont voici ci-dessous les dates à retenir.

- Le Samedi 03 Septembre 2022

- le matin pour les catégories D1 – D2 et Arbitres-Assistants
- L'après-midi pour tous les Jeunes arbitres

- Le Samedi 10 Septembre 2022

- le matin pour la catégorie D4
- L'après-midi pour la catégorie D 3 + Rattrapage

Les Lieux vous seront communiqués ultérieurement.

Merci de prendre vos dispositions dès à présent pour y être présent.

Aucune excuse sera acceptée sauf sur présentation :

- d'un certificat médical attestant l'impossibilité de se déplacer.
- d'une attestation de travail.
- d'un justificatif de voyage.

Pour ceux qui seraient concernés, vous devrez obligatoirement assister à l'une d'entre elles avec l'accord préalable du Président de la C.D.A.

LA PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE GENERALE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ARBITRES.

OBSERVATEURS ET TUTEURS SAISON 2022/2023

La C.D.A. demande à tous les observateurs et Tuteurs d'être présents à l'une des quatre Assemblées Générales des arbitres.

REMERCIEMENTS

La C.D.A. tiens à remercier et féliciter de leurs bonnes prestations, les trois jeunes arbitres lors des finales des coupes Jeunes Drôme - Ardèche du Samedi 04 juin 2022 à Charmes sur Rhône ainsi que les deux trios d'arbitres lors des finales des coupes Féminines Drôme - Ardèche du Dimanche 12 juin 2022 à Tournon sur Rhône.

COURRIER DES ARBITRES

- . **AIT BTAL Najim** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 19/06/2022 pour raisons professionnelles (Justificatif). Lu et noté.

- . **SOUL Khaled** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 26/06/2022 pour raisons de santé (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **MIGUEL David** : Courriel nous informant qu'il mettait un terme à sa carrière d'arbitre. La C.D.A. prend note et le remercie pour les services rendus

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT